

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BUZET



COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 22 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Pierre de Buzet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes exceptionnellement sous la présidence de Monsieur Patrick YON, Maire.

Convocation en date du 15 mars

Présents : Patrick YON, Daniel LAFFITTE, Josiane THOUAILLE, Laurent LALIBERT, Jean-François DUPRAT, Sébastien DEJEAN, Alain LELAIRE, Florence DUMONT, Céline PROTIN.

Absent :

Excusés : Annaïck RENAUDIN, Grégory CAMARA-GONZALEZ

Pouvoir : Grégory CAMARA-GONZALEZ à Jean-François DUPRAT, Annaïck RENAUDIN à Céline PROTIN

Secrétaire de séance : Josiane THOUAILLE

ORDRE DU JOUR :

- *Lecture pour approbation du PV du Conseil Municipal du 7 décembre 2020*
- **Point 1** : **DELIBERATION** - Séance à huis clos
- **Point 2** : **DELIBERATION** - Vote du compte administratif 2020
- **Point 3** : **DELIBERATION** - Vote du compte de gestion 2020
- **Point 4** : **DELIBERATION** - Affectation des résultats 2020
- **Point 5** : Proposition des taux d'imposition 2021
- **Point 6** : Proposition des subventions 2021
- **Point 7** : Prévisions investissements 2021
- **Point 8** : **DELIBERATION** – SIVU Chenil Départemental-Adhésion de 2 communes
- **Point 9** : **DELIBERATION** – Création de la Réserve Communale de Sécurité Civile
- **Point 10** : **DELIBERATION** - Changement horaires d'ouverture Mairie
- **Point 11** : Compte rendu du diagnostic concernant le logement communal
- **Point 12** : Compte rendu de réunion EAU47
- **Point 13** : Discussion sur le remplacement de la secrétaire de Mairie sortie des effectifs

DIVERS

- **Point 14** : Proposition d'un administré d'achat de la parcelle C 343
- **Point 15** : Canal des 2 mers - Journée nettoyage 24 Avril 2021
- **Point 16** : Modifier les convocations aux commissions

Josiane THOUAILLE est désignée secrétaire de séance.

1 minute de silence est observée pour le décès de Christine LAGOURGUE, secrétaire de Mairie à Saint Pierre de Buzet du 03 janvier 2019 au 11 février 2021.

Point 1 : Séance à huis clos - « Délibération n° 2021-001 » -

L'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Il est procédé au vote :

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BUZET

COMPTES RENDUS

Conseil Municipal du 22 mars 2021

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Avec 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention*

DECIDE de tenir la séance du conseil municipal à huis-clos.

- **Approbation du PV du Conseil Municipal du 7 décembre 2020 à l'unanimité.**

Point 2 : Vote du compte administratif 2020 - « Délibération n° 2021-002 » -

M. Patrick YON, Maire, se retire de la séance et l'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur Daniel LAFFITTE, 1^{er} Adjoint, **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice et arrête ainsi les comptes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses..... 173 646,28 €
Total des recettes..... 248 333,41 €
Soit un excédent 2020..... 74 687,13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses..... 1 976,40 €
Total des recettes..... 46 923,25 €
Soit un excédent 2020..... 44 946,85 €

L'excédent de l'année (Fonctionnement et Investissement) s'élève à 119 633,98 euros.

Point 3 : Vote du compte de gestion 2020 - « Délibération n° 2021-003 » -

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le Compte de Gestion de la Commune de SAINT PIERRE DE BUZET dressé, pour l'exercice 2020, par Monsieur Michel GRANSART, Trésorier d'Agen, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point 4 : Affectation du résultat 2020 - « Délibération n° 2021-004 » -

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Patrick YON, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ce jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :.....17 286,86 €
- un excédent reporté de :.....57 400,27 €
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :.....74 687,13 €
- un excédent d'investissement de :.....44 946,85 €
- un déficit des restes à réaliser de :.....35 530,00 €
 Soit un excédent de financement de :.....9 416,85 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT.....74 687,13 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068).....20 000,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002).....54 687,13 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT.....44 946,85 €

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BUZET



COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 22 mars 2021

Point 5 : Proposition des taux des taxes directes locales 2021

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la délibération de chaque commune devra prendre en compte les effets du transfert du département aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).

En pratique, le taux de taux foncier bâti (TFB) 2021 sera constitué du taux communal auquel s'ajoutera le taux de foncier bâti levé en 2020 par le département de Lot-et-Garonne (27,33 %).

Pour la part communale, il est proposé **d'augmenter** le taux du TFB pour 2021 et ainsi le passer à 3 %.

Point 6 : Proposition des subventions aux associations pour 2021

Vu les demandes de subventions déposées par les associations, et au vu de leur comptabilité, le Conseil Municipal propose d'attribuer les subventions suivantes :

COMITE DES FETES ST PIERRE.....	450 €
LES AMIS DE ST PIERRE.....	450 €
STE DE CHASSE ST PIERRE.....	450 €
AMICALE DONNEURS DE SANG BUZET.....	0 €
ANACR.....	50 €
FNACA DE BUZET.....	80 €
FNACA DE DAMAZAN.....	80 €
LA GAULE BUZEQUAISE.....	50 €
TELETHON.....	0 €
Jeunes Sapeurs Pompiers de l'Albret.....	50 €
Association Prévention routière.....	0 €
PEP 47.....	0 €
COMITE FEMININ 47.....	100 €

Le vote des subventions allouées aux associations aura lieu à la prochaine séance, avec d'autres éventuelles demandes.

Point 7 : Prévision des investissements pour 2021

Acquisition :

Défibrillateur, Groupe électrogène, ruine MAES à l'EPF (4 000 €)

Travaux :

- Entretien Eglise : cloché (jointure pignon).
- Réfection chemins ruraux : Impasse du Rouge, Chemin de Lamoulère (environ 15 000 €).
- Raccordement au tout-à-l'égout de la salle des fêtes, des WC public, du logement communal et de la Mairie.

Des devis seront demandés.

Point 8 : Chenil Départemental - Adhésion de 2 communes

- « Délibération n° 2021-005 » -

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que la Commune est adhérente au SIVU Chenil Fourrière. Par délibération du 5 décembre 2020, déposée en Préfecture le 11 décembre 2020, le Comité Syndical du SIVU Chenil Fourrière a accepté et voté à l'unanimité leurs adhésions. Il s'agit des communes de Saint-Front-sur-Lémance et Puysserampion.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion au sein du SIVU de ces deux communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Avec 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BUZET



COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 22 mars 2021

ACCEPTE l'adhésion des communes de Saint-Front-sur-Lémance et Puysserampion au sein du SIVU Chenil Fourrière.

Point 9 : Création de la Réserve Communale de Sécurité Civile

- « Délibération n° 2021-006 et 007 » -

Pour aider l'autorité municipale à remplir des missions telles que l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par les articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8 du code général des collectivités territoriales.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Avec 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention

DECIDE de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

Point 10 : Changement des horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie

- « Délibération n° 2021-008 » -

Suite à un mouvement du personnel au sein du secrétariat de Mairie, il convient de définir des nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat.

Monsieur le Maire propose les horaires suivants :

Lundi..... 14h-18h
Mardi..... 14h-18h
Jeudi..... 14h-18h
Vendredi..... 8h45-12h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Avec 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention

ACCEPTE les horaires d'ouverture du secrétariat mentionnés ci-dessus.

De plus, il est décidé que la Mairie peut à nouveau être ouverte au public, mais à condition qu'une seule personne ne soit présente au sein du secrétariat. Une affiche extérieure sera positionnée sur la porte du secrétariat afin d'avertir la population.

Point 11 : Compte rendu du diagnostic concernant le logement communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une rencontre le 11 janvier 2021 avec la CCCC au sujet de l'isolation du logement communal et de la partie économie d'énergie. Question sur la chaudière à fioul existante : remplacement ou pas du fait qu'il n'est plus possible de la faire réparer si problème.

Après débat, il est décidé que pour l'instant il n'est pas prévu le remplacement de la chaudière à fioul.

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BUZET



COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 22 mars 2021

De plus, il est décidé de réduire de 100 € le prochain loyer (mai 2021, avril étant déjà établi) de la locataire du logement communal pour compenser la gêne occasionnée dans son jardin par les fouilles archéologiques en lien avec les travaux d'assainissement.

Réduction loyer locataire en dédommagement- « Délibération n° 2021-009 » -

Point 12 : Compte rendu de réunion EAU47

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu le 3 mars 2021 entre les administrés du secteur Le Rouge et Eau47. Les sujets abordés étaient : la connexion au réseau d'assainissement ainsi que le problème de pompe de relevage, la partie financière de la boîte de connexion (1 600 €) par rapport au prix annoncé à la réunion publique (1 000 €).

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier échangé avec Eau47 concernant la boîte de raccordement.

Le Conseil Municipal, excepté M. DUPRAT, concerné, décide d'aider financièrement les 4 administrés du secteur Le Rouge à hauteur de 600 € pour la réhabilitation de leur assainissement du fait de leur obligation de se munir d'une pompe de relevage pour leur raccordement à l'assainissement collectif du Bourg.

Aide financière à la réhabilitation de l'assainissement du secteur du Rouge pour le raccordement à l'assainissement collectif du Bourg - « Délibération n° 2021-010 » -

Point 13 : Discussion sur le remplacement de la secrétaire de Mairie sortie des effectifs

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'envisager le remplacement de la secrétaire de Mairie sortie des effectifs courant février et écoute toutes les propositions.

Le Conseil Municipal décide de titulariser la secrétaire remplaçante, actuellement sous contrat à durée déterminée, pour une durée hebdomadaire de travail de 10h00 par semaine.

La délibération pour la création du poste sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

DIVERS

Point 14 : Proposition d'un administré d'achat de la parcelle C 343

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le propriétaire des chalets souhaiterait que la Mairie lui vende la parcelle C343 (propriété de la commune), de 1 510 m².

Le Conseil Municipal décide de proposer la somme de 1 000 € pour la vente de la parcelle.

Un courrier de proposition sera envoyé au propriétaire des chalets.

Point 15 : Canal des 2 mers - Journée nettoyage 24 Avril 2021

Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer à la journée nettoyage du canal mais propose une journée nettoyage dans les bois pour enlèvement des dépôts sauvages. Date à définir.

Point 16 : Convocations aux commissions

Monsieur le Maire propose d'apporter des modifications sur les convocations envoyées aux titulaires de commissions afin qu'ils puissent correspondre avec leur suppléant (tel, mail).

Le Conseil Municipal pense qu'il est souhaitable de communiquer mail et/ou numéro de téléphone des titulaires et suppléants dans les convocations pour une meilleure communication entre eux en cas d'absence aux réunions des commissions.

Un courrier de demande d'autorisation de diffusion de coordonnées personnelles sera envoyé à chaque personne concernée (titulaire et suppléant).

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BUZET



COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 22 mars 2021

- **Compte rendu de la Commission SITS**


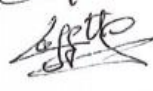



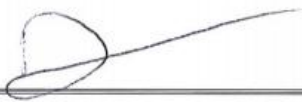



Céline PROTIN, déléguée à la commission des Transports Scolaires, informe les membres du Conseil Municipal que les parents d'élèves demandent un remboursement sur la cotisation de mars à juin 2020 (60€), du fait du confinement.

Une demande de point d'arrêt de bus pour le Bourg a été faite.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h45.*

Les délibérations prises ce jour sont numérotées de «2021-001 à 2020-010 »

On signé les membres présents

NOM / PRENOM	SIGNATURE
YON Patrick	
LAFFITTE Daniel	
THOUEILLE Josiane	
LALIBERT Laurent	
RENAUDIN Annaïck	Procuration Céline PROTIN
DUPRAT Jean-François	
DEJEAN Sébastien	
LELAIRE Alain	
DUMONT Florence	
PROTIN Céline	
CAMARA GONZALEZ Grégory	Procuration donnée à M. Jean-François DUPRAT